

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DAC 1499** Subvention (15.000 euros) à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Festival d'Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée, au titre de ses activités parisiennes en 2014, à l'association Festival d'Ile-de-France, 51, rue Sainte-Anne 75002 Paris. 60301 - 2014\_03498.

Article 2 : Cette dépense est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014. Chapitre 65, article 6574, fonction 33, ligne VF40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.